



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées :

que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 10 septembre 2018 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 242-2018 intitulé : *Règlement aux fins de décréter des travaux d'agrandissement, de mise aux normes et de rénovation du Café culturel de la Chasse-galerie et de procéder à ces fins, à un emprunt de 403 698 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 novembre 2018.

Toute personne désirant obtenir une copie dudit règlement ou en prendre connaissance peut le faire pendant les heures normales d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 28<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-huit.

---

Madeleine Barbeau, greffière